

**Elus et bibliothécaires : des partenaires actifs
au service d'un projet culturel**
Compte rendu de la journée d'étude du groupe ABF Franche Comté
Jeudi 11 octobre 2012
à la Médiathèque intercommunale du Pays d'Héricourt

Remerciements de la Présidente du groupe Franche-Comté à la communauté de communes et la médiathèque pour l'accueil de cette journée d'étude.

La matinée est consacrée aux interventions, l'après midi aux tables rondes ; le thème choisi doit permettre de faire un point sur les relations élus/bibliothécaires, en donnant la parole à chacun, au constat que du point de vue du bibliothécaire, « les élus ne connaissent pas la bibliothèque » et qu'il y a « besoin de se faire entendre des élus ».

Rappel du rôle de l'ABF, association professionnelle reconnue d'utilité publique, délivrant une formation d'auxiliaire de bibliothèque : 63 adhérents individuels en Franche-Comté, dont 18 stagiaires et 2 adhérents collectivités ; le bureau est à renouveler en totalité cette année.

Mot d'accueil du Président de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt, rappelant la récente compétence de la médiathèque sur le territoire au 1^{er} janvier 2012, le projet d'établissement et la réflexion engagée pour l'avenir.

1 – L'intervention de Monsieur Dominique Arot, Doyen de l'IGB, porte sur les compétences et responsabilités de collectivités territoriales en matière culturelle et les incidences de la réforme territoriale.

D'emblée l'importance de toujours rester militant de la lecture publique est rappelée, notamment face à la problématique actuelle de la réforme territoriale depuis le changement présidentiel et quelles seront ses conséquences pour les bibliothèques, sachant que leur histoire pèse sur leur existence.

Évocation des grands points qui échelonnent l'histoire récente de la décentralisation : transfert en 1986 des compétences, équipements et moyens ; puis mise en place du concours particulier au sein de la DGD pour le développement des bibliothèques territoriales ; création d'un statut pour les personnels de la FPT en 1991 ; autonomie des universités en 2007.:

Après ces étapes, l'Etat se recentre sur ses fonctions régaliennes de réglementation nationale, d'évaluation et de contrôle de l'activité décentralisée des bibliothèques publiques.

Cette décentralisation se poursuit dans un contexte financier néfaste, sous négociations tendues : l'avenir ne peut que s'orienter vers des outils de collaboration et le partage des coûts.

Les bibliothèques sont en première ligne dans le développement de l'intercommunalité, surtout si elles montrent projet et ambition et veulent faire mieux pour les publics de leur territoire.

Les BDP deviennent un outil départemental au service des communes et non plus un service de desserte : c'est un service de la politique départementale pour le développement de la lecture, avec des partenariats sociaux.

La transmission des fonds patrimoniaux aux collectivités semble évidente aujourd'hui.

L'échelon de discussion est la collectivité territoriale, même pour les 54 BM classées.

Pour conclure, il est de notre intérêt d'expliquer le quotidien de notre travail aux élus : ceux-ci en ont une vision restreinte (prêt et conservation) ; de mettre l'accent sur l'information et la formation. Les bibliothécaires doivent être formés aux questions administratives, politiques et institutionnelles, puisque c'est notre terrain d'exercice.

«La décentralisation est une chance pour les bibliothèques ».

2 - L'intervention de Claude Poissenot, enseignant-chercheur à l'IUT Nancy-Charlemagne, porte sur la place des bibliothèques au cœur de la société, leurs enjeux social et culturel.

La question directe est posée : qu'est-ce qu'une bibliothèque aujourd'hui ?

Une bibliothèque était un lieu et un service définis par le document ; aujourd'hui tout a changé, suivant des évolutions techniques et sociétales, idées et potentialités encore inimaginables il y a quinze ans.

Quelle direction donner aux bibliothèques pour envisager ce service à la population ? pour justifier de la nécessité de ce service ? L'apport du numérique offre les conditions de l'intermédiation, un accompagnement des usagers, pour travailler ensemble.

Les pratiques de lecture sur support papier subissent une baisse régulière depuis les années 80 et chaque génération lit moins que la précédente, ce qui fait que le livre, objet de référence valorisé et pratiqué, devient « extraterrestre » chez les jeunes.

Les pratiques culturelles se modifient profondément et basculent vers l'audiovisuel, image et musique. Les bibliothèques sont témoins de ces évolutions, ainsi le livre et les bibliothèques deviennent-ils moins attrayants.

Le discours politique sur la démocratisation culturelle ne touche pas les catégories socioprofessionnelles éloignées de la lecture, car on ne s'est pas donné les moyens pour la mettre en place.

La politique de l'offre longtemps menée a également montré ses limites.

Le phénomène d'individualisation est également un élément du contexte de cette évolution.

La bibliothèque d'aujourd'hui est un projet fondé sur l'analyse d'une population de personnes telles qu'elles sont et non pas telles qu'on voudrait qu'elles soient (même si cela peut être un objectif possible).

Nous devons savoir quels enjeux économiques, sociaux, motivent ces personnes : la bibliothèque est gratuite ou pas chère, c'est un lieu de socialisation des solitudes, enjeu individuel et collectif qui dépasse la seule dimension documentaire, une reconnaissance des uns et des autres, un outil pour la réussite scolaire.

L'enjeu de la collectivité est que la bibliothèque est utile car servant à fabriquer la collectivité.

Il faut aussi tenir compte de la mobilité des gens : par exemple, deux tiers de la population franc-comtoise travaillent ailleurs que sur son lieu de résidence.

Une grande partie de la population est connectée : que leur proposer alors à la bibliothèque ? Etre à l'écoute de leurs aspirations de vie (professionnelle, domestique, culturelle, scolaire...).

Adaptation et réactivité sont une nécessité pour que vive la bibliothèque.

Diversifier les salles de la bibliothèque et les différencier, distinguer les usages locaux : lieu de travail, lieu de lecture, espace de jeux, etc ... et impliquer les gens.

« Etre bibliothécaire c'est aimer les gens, ce n'est pas (seulement) aimer les livres, et c'est s'interroger sur ce qui les émeut ».

« La bibliothèque c'est vous », appel citoyen.

3 – Table ronde sur l'évaluation en bibliothèque

***Rodolphe Leroy, directeur de la médiathèque de l'agglomération du grand Dole**

Dans le cadre d'une analyse prospective et d'évaluation demandée, il lui fallait mettre en place des indicateurs de performance et d'activité. L'utilisation des indicateurs de la norme ISO de 2008 en démontra les limites : ils n'apportent rien au niveau de l'analyse et de l'évaluation. On ne peut qu'estimer l'efficacité ou l'efficience, et non pas la mesurer ; il n'y a pas de résultat possible sur une évaluation qualitative.

La bibliothèque se trouve juge et partie de l'analyse de son service.

Utiliser une grille unique extérieure, concernant tous les services de la collectivité, pour en mesurer l'efficience ?

***Emmanuelle Herry, directrice de la médiathèque départementale du Territoire de Belfort**

La direction mise sur le dialogue avant tout, toujours expliquer le métier de bibliothécaire : lire/écouter/voir, livres musiques spectacles films, c'est-à-dire 24 h sur 24 !

La cellule d'évaluation des politiques publiques au Conseil général du Territoire de Belfort produit des bilans sur l'action culturelle de proximité, largement dédiée à l'accès au spectacle vivant en lien avec la lecture publique. Une analyse des publics fréquentant les actions culturelles proposées a été financée par les crédits d'études de la DGS.

Le Territoire assume volontiers son côté atypique et l'expérimentation ; l'Espace Gantner sera bientôt labellisé « Centre d'art contemporain ».

La MDTB se revendique véritable outil de proximité d'action culturelle.

Un des objectifs est de compléter les prêts par des actions de spectacle vivant.

En résumé : Il s'agit d'animer la structure, et avec des moyens.

***Mathilde Nassar, directrice adjointe de la bibliothèque municipale de Belfort**

Une évaluation est demandée à tous les services de la ville afin de clarifier et d'améliorer la perception de ces services par les élus : les replacer dans un contexte global de l'existant et ouvrant sur un projet de service, pour chacun des services.

La bibliothèque doit définir la mission « Développement de la lecture et mise en place de l'information à disposition de tous »

Le choix des indicateurs est problématique car il doit être commun aux divers services.

Ceux qui ont été retenus par la médiathèque nécessitent de donner du sens à l'évaluation.

Les tableaux de bord doivent convenir à la compréhension à la fois des bibliothécaires et des élus, englobant un diagnostic sur ce qui s'est passé, la situation actuelle et une prospective engageant l'avenir.

L'attention est attirée sur la manière de livrer des chiffres, de les exploiter pour qu'ils apportent un résultat vis-à-vis de la question précise posée par l'élus.

Au final, des priorités peuvent être signalées, sans qu'il y ait un choix réel affiché, parfois pas d'analyse évidente mais une explication nécessaire.

Les coûts restent la première priorité des élus, ainsi que la mesure du public touché.

4 - Table ronde sur la collaboration élus et bibliothécaires, retours sur des partages d'expériences

modératrice Isabelle Moureaux, directrice de la Médiathèque départementale du Doubs

***Médiathèque de la communauté de communes du Pays d'Héricourt (70)**

Une collaboration initiale existait entre la Ville d'Héricourt et la CCPH, ainsi qu'une dynamique locale, culturelle et musicale.

Le transfert de la médiathèque de la Ville à la CC est récent : 1^{er} janvier 2012, soit 9 mois et 11 jours !

De l'énoncé de cette mise en place, on retient qu'un projet doit être porté par une structure institutionnelle plutôt que par des personnes (exemple évoqué des élus porteurs de projets dont les mandats ne sont pas reconduits)

La CCPH accepte le transfert de la médiathèque, sur un projet d'établissement pour 5 ans et la volonté d'accompagner son évolution.

L'enjeu du territoire est volontairement basé sur la pédagogie entre les partenaires techniciens des bibliothèques et les élus : montrer, expliquer, se rencontrer ; démarche participative sur les axes stratégiques (technique, culture et politique), le projet est modifié et amendé à plusieurs reprises, et validé au final par le conseil communautaire.

Le questionnement permanent « à quoi sert le service sur le territoire » est la base opérationnelle du service et peut modifier les objectifs dans la durée.

Culture du partage : la relation se construit au fur et à mesure.

La médiathèque du Pays d'Héricourt est entrée dans le réseau de la Médiathèque départementale de Haute-Saône en devenant tête de réseau pour les bibliothèques de la CCPH.

Pour l'instant, pas de transfert du budget (compétence médiathèque et non lecture publique).

***Médiathèque de Mandeure (25)**

Il s'agit d'un tissu historique particulier, d'une collaboration ville/CE qui se perpétue encore.

A l'origine c'est une bibliothèque de Comité d'entreprise (création en 1962).

Un partenariat est entrepris avec la ville en 1998, qui octroie des locaux communaux en 2011: la Médiathèque du Bélieu est née, bénéficiant d'un public mixte, ville et entreprise, de salles différenciées, de mobiliers modulables, et se voulant vitrine culturelle de la commune.

Le partenariat continue aujourd'hui : des subventions sont versées par le CE pour l'animation et les acquisitions, ainsi que pour le financement d'un poste (18 heures). Le CE reste présent dans la commission culturelle où siègent également des élus de la ville.

La médiathèque propose beaucoup d'animations. Un bilan d'activités et les projections des actions à mener (innovation, remise en question,...) sont produits chaque année.

***Médiathèque de Delle (90)**

Autre particularité de collaboration : la Médiathèque de Delle dépend à la fois de la Ville de Delle et du Conseil général du Territoire de Belfort.

Elle naît fin 1995, lors de l'arrêt de la desserte par bibliobus, et par convention, doit servir de relais-antenne de la BDP pour le sud du territoire, et de bibliothèque municipale pour les habitants de la commune.

Ses spécificités : tout est réparti à parts égales entre CG90 et Ville de Delle, y compris les postes des agents ; le bâtiment appartient à la ville, l'informatique fait partie du réseau de la BDP ; la médiathèque n'a que des collections propres (acquisitions ½ budget ville et ½ budget CG) et aucun dépôt de la BDP ; elle a 2 missions :

-accueil BM : 14h30 d'ouverture publique par semaine, et accueil de 19 classes

-activité antenne BDP : 8 bibliothèques du réseau départemental desservies et 33 collectivités

L'évolution des fonds et des prêts (livres, CD, DVD) et des activités d'animation est en progression, le lien de proximité est largement privilégié.

Les constats aujourd'hui et questions pour l'avenir :

Inconvénients : La convention a beaucoup vieilli ; les postes (2 adjoints, 1 assistant et 1 bibliothécaire) se trouvant sous des régimes différents, il y a des disparités dans l'équipe ; avoir une double hiérarchie/tutelle est hors schéma traditionnel.

Avantages : le fonds est davantage développé que dans une commune d'une population équivalente ; les locaux sont agréables ; carte blanche est donnée pour les animations (hors celles de la Médiathèque du Territoire de Belfort).

Les liens avec la Médiathèque du Territoire de Belfort sont maintenus : service navette, réunions trimestrielles avec la MDTB et l'Espace Gantner.

L'équilibre est fragile : à ce jour tout se passe bien, et le maire est également conseiller général ; qu'en serait-il en cas de changement politique notoire ??

Prochaine étape : la communauté de communes prendra-t-elle en charge la lecture publique sur son territoire ???

La journée se termine sur cette interrogation, entièrement en lien avec des modalités mises en place et innovantes il y a quelques années et qui doivent aujourd'hui continuer d'évoluer sous de nouvelles aspirations sociétales et obligations administratives : la priorité sera-t-elle laissée aux intercommunalités pour mieux gérer leurs territoires ?

Et, conclusion finale à cette journée : les relations élus et bibliothécaires se construisent et nécessitent un dialogue constant.
